

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 février 2007

AUJOURD'HUI vingt trois février deux mille sept

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 février 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Alain MARTINET, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Patricia GUILHOT, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s avant donné pouvoir :

Odile VIGNAL, Yves CARROY, Jean-Yves FAFOURNOUX, Catherine GUELON-NEYRIAL, Jean MAISONNET, Christine PERRET

Excusé(e)s :

Gilles-Jean PORTEJOIE, Nicole DUMAS, Paule OUDOT

Absent(e)s :

Fatiha AMARA

Secrétaire :

Paula RIBEIRO

PARTICIPATION DE LA VILLE A LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION DESTINEE A PROMOUVOIR LA FREQUENTATION TOURISTIQUE

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'instauration de la taxe de séjour à Clermont-Ferrand a contribué à développer une collaboration entre les représentants des professionnels de l'hôtellerie, l'Office de Tourisme et des Congrès, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Ville.

Suite au constat d'une activité insuffisante en fin de semaine, un projet de communication visant le développement de séjours de courte durée a été monté dans le cadre d'un travail ayant associé les quatre partenaires déjà cités, l'Office du Tourisme et des Congrès assurant la conduite de l'opération. Eu égard à la nature de l'opération et à son intérêt pour la promotion touristique de Clermont-Ferrand, la ville a apporté une subvention spécifique de 150 000 € à l'Office de Tourisme et des Congrès, son financement étant assuré par le produit de la taxe de séjour (délibération du Conseil Municipal, séance du 21 avril 2006).

La campagne a utilisé divers supports médiatiques de façon séquencée entre le 23 avril et le 3 septembre 2006.

- Insertion d'un document de 8 pages sous forme d'un carnet de voyage d'enfant dans le TV Mag, supplément de Week-end du Figaro, du Progrès et du Dauphiné libéré pour Rhône-Alpes, du Figaro pour l'Ile de France, du Midi-Libre pour l'Hérault, de Sud-Ouest pour la région bordelaise, du Berry Républicain, du Journal du Centre et de l'Echo Républicain pour la région Centre,
- Page d'accueil du site intranet Via Michelin,
- Radio France bleu,
- Autoroute Info.

Le produit promu était un ensemble comportant une ou deux nuits d'hôtel, un pass pour deux musées de Clermont-Ferrand, une entrée à Vulcania et une entrée au Puy de Lemptéguy. Vulcania a participé au financement de l'opération à hauteur de 23 950 €.

Le bilan établi avec les représentants des professionnels de l'hôtellerie, l'Office de Tourisme et des Congrès et la Chambre de Commerce et d'Industrie, fait ressortir un résultat très encourageant : 1 200 nuitées ont été vendues avec un excellent taux de satisfaction. La campagne a été également un bon vecteur d'image pour Clermont-Ferrand et sa région.

Les différents partenaires ont jugé qu'il serait opportun de reconduire cette opération sur 2007 et sollicitent la participation financière de la Ville à hauteur de 160 000 € pour sa mise en œuvre. La campagne reposerait sur les mêmes principes. Sur le plan des supports médiatiques, une extension sur France-Info pourrait être envisagée.

Sous réserve d'une décision favorable sur la subvention à apporter à l'opération, il est proposé de définir la relation avec l'Office de Tourisme et des Congrès dans les termes prévus dans le projet de convention ci-joint.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer à l'Office de Tourisme et des Congrès une subvention de 160 000 € pour cette action et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 février 2007
Délibération publiée le 27 février 2007

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint,

Alain BARDOT

**Direction des Finances et
Achats**

**Direction
Paul PORTEFAIX**

CONVENTION

Entre

La commune de Clermont-Ferrand dont le siège est situé en l'Hôtel de Ville

Représentée par **Monsieur Serge GODARD**, Maire, spécialement habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2002,

Ci-après désigné « **la Ville** ».

Et

L'Office du Tourisme et des Congrès dont le siège est situé place de la Victoire 63000 Clermont-ferrand

Représenté par **Monsieur Jean Claude BESSON**, Président,

Ci-après désigné « **Office du Tourisme et des Congrès** ».

Il est convenu ce qui suit.

Préambule :

Après avoir fait le constat du besoin de dynamiser l'activité touristique de fin de semaine, la ville, l'Office du Tourisme et des Congrès, la Chambre de Commerce et d'Industrie, et les représentants des professionnels de l'hôtellerie, avaient convenu d'une réflexion sur le dispositif à mettre en œuvre pour corriger cette situation.

Cette réflexion s'est traduite en 2006 par la mise en œuvre d'une campagne de communication. Le bilan encourageant de cette opération conduit les mêmes partenaires à reconduire une opération de même nature sur 2007.

La présente convention définit les relations entre la ville et l'Office du Tourisme et des Congrès pour la mise en œuvre de la campagne de communication 2007-01-22

☞ **Article 1 :**

Dans le cadre de sa compétence générale, mais dans le cadre d'une organisation associant étroitement la Chambre de Commerce et d'Industrie, les représentants des professionnels de l'hôtellerie et la ville, l'Office du Tourisme et des Congrès, met en œuvre la campagne de promotion touristique 2007selont le schéma prévisionnel ci-joint.

☞ **Article 2 :**

La contribution de la ville à cette opération est fixée à 160 000 €. Son financement est assuré sur le produit de la taxe de séjour en application de l'article L 2333-27 du Code Général des Collectivités Territoriales qui affecte exclusivement le produit de cette taxe « aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune ».

☞ **Article 3 :**

L'Office du Tourisme et des Congrès rendra compte à la ville des conditions de mise en œuvre de l'opération et de ses résultats.

Ce travail sera repris dans le cadre une information qui sera présentée au conseil municipal de février 2008.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Pour la Ville de Clermont-Ferrand

Pour l'Office du Tourisme et des COngrès

Le Maire,

Le Président,

Serge GODARD

Jean Claude BESSON